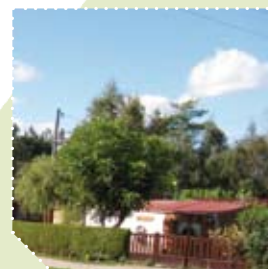
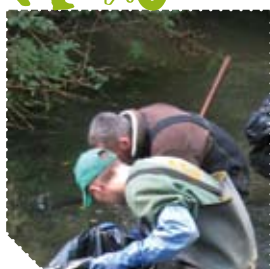


SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMÉNAGEMENT
ET LA GESTION DES EAUX
DE L'AA

RAPPORT **D'ACTIVITÉ**
2012





Début 2012, à cette même place, dans l'éditorial du rapport d'activité de l'année précédente, j'espérais voir fructifier les avancées de 2011. Concernant le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues, il faudra encore attendre quelques mois pour que cela soit réellement le cas. Les démarches administratives ont demandé un travail particulièrement fastidieux aux techniciens du SmageAa et onéreux pour le territoire. Néanmoins, ces démarches sont nécessaires et permettent de présenter un programme parfaitement abouti à l'enquête publique en ce début d'année 2013. Il restera encore des étapes à franchir, mais celles-ci sont bien préparées et ne devraient plus entraîner de délai inattendu.

Concernant la mise en valeur des milieux humides et aquatiques, ce sont les conditions météorologiques qui ont tenté de rendre le travail de l'équipe rivière plus difficile en 2012... mais sans grand succès ! Le travail d'entretien est toujours fait et six autres projets de restauration des habitats ont été menés cette année. De même, les travaux de rétablissement de la continuité écologique ont été conçus cette année pour 7 sites dont 3 font déjà l'objet de démarches pour obtenir les autorisations administratives.

Certaines années paraissent moins fructueuses que d'autres. Mais le travail mené ces années là, s'il peut paraître ingrat sur le moment, est bien souvent facteur de réussite pour les réalisations à venir. Je vous souhaite donc une bonne lecture et vous donne rendez-vous pour le suivi des actions entreprises.

Christian DENIS
Président du SmageAa



sommaire



3

PRÉSENTATION DU SMAGEAA

Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa
Un territoire de compétence cohérent
De la coordination à la maîtrise d'ouvrage
Une organisation structurée

6

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2012

7

PRÉVENTION DES CRUES

Coordination du Programme d'Action de Prévention des Inondations
Culture du risque
Mobilisation du champ d'expansion des crues
Résorption des désordres locaux
Animation agricole

10

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents
Restauration des habitats aquatiques
Rétablissement de la continuité écologique
Évaluation écologique
Coordination de la lutte contre le rat musqué

13

MISSION MARAIS AUDOMAROIS

14

RESSOURCE EN EAU

Prospection mutualisée de ressources en eau potable

15

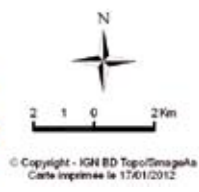
LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012





Organisation territoriale du bassin de l'Aa

- Cours d'eau
- Cours d'eau temporaire
- Marais audomarois
- Limite du Bassin Versant topographique
- Etablissement public de Coopération Intercommunale
- Périmètre SmageAa
- Périmètre du SAGE de l'Audomerois



1. Présentation du SmageAa

1.1 Un syndicat mixte pour le bassin de l'Aa

C'est suite aux inondations historiques du 1er mars 2002 que le territoire du bassin de l'Aa, à la demande du Préfet de l'époque, s'est organisé afin de gérer au mieux les eaux. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa a été créé par arrêté interpréfectoral le 13 décembre 2003. Ses compétences reposent sur la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois, approuvé le 31 mars 2005.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois est un outil réglementaire. Il a pour vocation de planifier la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Aa afin de trouver le bon équilibre permettant de satisfaire les différents usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux humides et aquatiques.

Le S.A.G.E. a été élaboré par une instance de concertation, la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) qui réunit des représentants des élus, des usagers et des administrations. Il a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 31 mars 2005.

Afin d'intégrer les évolutions induites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application, ainsi que le nouveau S.D.A.G.E. Artois Picardie, le S.A.G.E. est actuellement en phase de révision. Le projet de S.A.G.E. révisé a été approuvé par la CLE le 4 juillet 2011.

La mise en œuvre du S.A.G.E.

Différents maîtres d'ouvrage sont concernés par la mise en œuvre du S.A.G.E. selon leurs compétences et les territoires d'intervention. Toutefois, les acteurs locaux ont décidé de mettre en place une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Le SmageAa a été installé le 13 décembre 2003.

1.2 Un territoire de compétence cohérent

Un territoire administratif

Le SmageAa est composé d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :

- ▶ Communauté d'Agglomération de **Saint-Omer**
- ▶ Communauté de Communes du **Pays de Lumbres**
- ▶ Union des Syndicats d'**Assainissement du Nord**
- ▶ Communauté de Communes du **Canton de Hucqueliers et environs**
- ▶ Communauté de Communes du **Canton de Fauquembergues**
- ▶ Communauté de Communes de la **Colme**
- ▶ Communauté de Communes de la **Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem**
- ▶ Communauté de Communes de l'**Yser**
- ▶ Communauté de Communes **Desvres-Samer**

Il regroupe 71 communes situées sur le bassin versant de l'Aa et du marais audomarois et concernant près de 99 000 habitants.

Les adhérents participent au budget du SmageAa proportionnellement au nombre d'habitants de leur(s) commune(s) située(s) sur le bassin versant.

Le bassin versant de l'Aa

Le territoire du SmageAa représente le bassin versant de l'Aa de ses sources à Bourthes à l'exutoire du marais audomarois à Watten, soit 665 km².

Au total, 120 km de cours d'eau forment l'Aa et ses affluents en amont du marais audomarois qui, lui, s'étale sur 3 700 ha de terres et d'eau.

1.3 De la coordination à la maîtrise d'ouvrage

Le SmageAa a pour objet la mise en œuvre du S.A.G.E. de l'Audomarois à l'échelle du territoire du S.A.G.E. C'est une structure coordinatrice et pouvant assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire.

Les compétences statutaires

L'exercice des compétences du SmageAa est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte. Ces compétences sont les suivantes :

- ▶ Études, programmation, mise en œuvre et gestion de travaux portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières.
- ▶ Études, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressants directement le S.A.G.E., à savoir :
 - La maîtrise des écoulements et de défense contre les inondations ;
 - La maîtrise de la pollution ;
 - L'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau ;
 - La restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.
- ▶ Suivi et évaluation de la mise en œuvre du S.A.G.E.

Les missions actuelles

Les actions du SmageAa s'orientent selon trois grands axes, correspondants aux capacités techniques actuelles du SmageAa. Il s'agit de :

▶ **LA PRÉVENTION DES CRUES** avec les travaux d'aménagement contre les crues et la prévention et gestion de crise

▶ **LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES** avec le plan de gestion de l'Aa et ses affluents

▶ **L'ANIMATION AGRICOLE**, mission transversale ayant pour vocation à la fois la maîtrise des ruissellements, mais également l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

▶ **LA GESTION PROSPECTIVE DE LA RESSOURCE EN EAU**, avec la maîtrise d'ouvrage d'une étude qui reste animée par l'animatrice de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois.

En parallèle, les techniciens sont amenés à intervenir sur d'autres projets plus ponctuels, notamment ceux concernant le **MARAIS AUDOMAROIS**, et qui peuvent se rapprocher de l'un ou l'autre des axes (hydraulique, entretien du milieu ou approche agricole).

1.4 Une organisation structurée

Son comité syndical

Le Syndicat est administré par un comité syndical constitué de 26 membres.

Il élit parmi ses membres un bureau composé : d'un président, Christian DENIS ; de quatre vice-présidents, Francis DUCROCQ, Francis DHALLEINE, Mathieu PRUVOST et Anicet CHOQUET ; et d'un membre délégué, Alain MEQUIGNON.



Les membres du comité syndical (mandat 2008-2014)

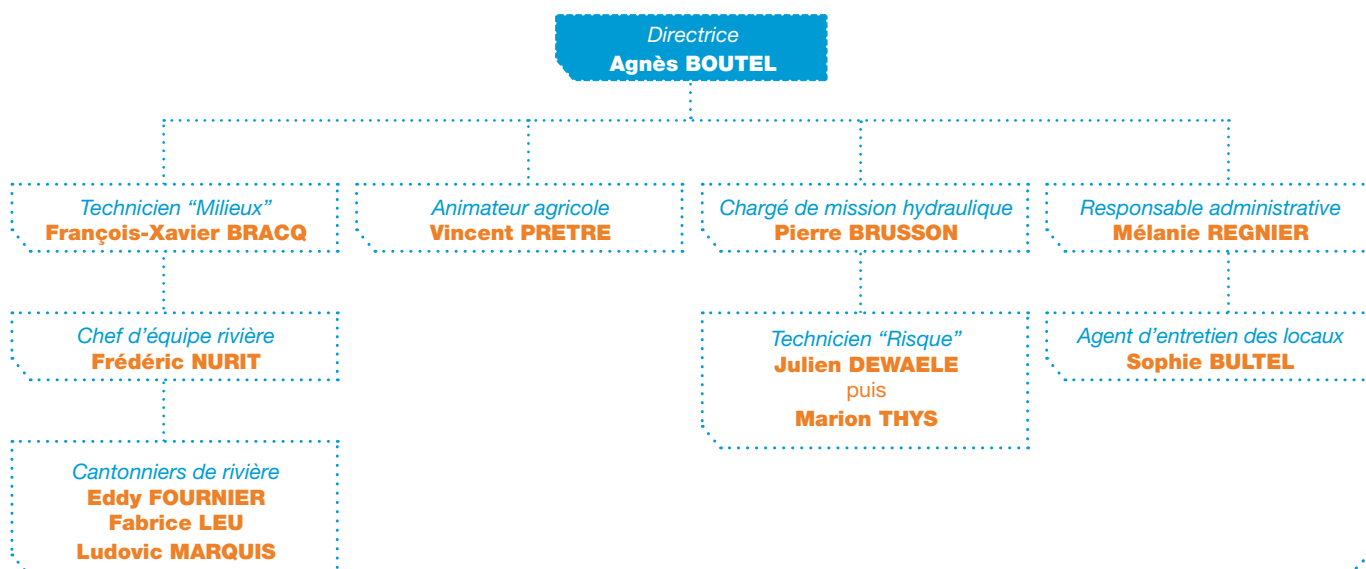
Titulaires

Suppléants

- ▶ **Communauté d'Agglomération de Saint-Omer**
Christian DENIS
Jean-Luc BRIOULE
Anicet CHOQUET
David CAPITAINE
François SEGURA
Francis DOYER
Jean-Claude NOEL
Gérard FLAMENT
Patrick BEDAGUE
Jean-Claude CORDONNIER
Chantal LEVRAY
Guy ANNE
Edgar SALOME
Bertrand PETIT
André BULTEL
Jean-Claude BARRAS
Pierre EVRARD
Catherine REBERGUE
Michel GUILBERT
Marie LEFEBVRE
Hugues PERSYN
Daisy COUSIN
- ▶ **Communauté de communes du Pays de Lumbres**
Francis DUCROcq
Gilbert CHIQUET
Jean-Luc HOCHART
Mathieu PRUVOST
Françoise HUGUET
Ulysse DUPONT †
Sylvain LEFEBVRE
André DUWAT
- ▶ **Union des Syndicats d'Assainissement du Nord**
Jacques DRIEUX
André BAES
Jean-Jacques CUVELIER
Sandrine KEIGNAERT
- ▶ **Communauté de communes du canton de Hucqueliers et environs**
Josse NEMPONT
Patrick HUGUET
Bernard HIBON
Claudine DUCATEL
- ▶ **Communauté de communes du canton de Fauquembergues**
Alain MEQUIGNON
Francis DHALLEINE
Jean VIEILLARD
Dominique LARDEUR
- ▶ **Communauté de communes de la Colme**
Daniel DESCHODT
Claude DEVULDER
Francis BERQUEZ
Jean-Marc BAUDENS
- ▶ **Communauté de communes de la région d'Ardres et de la vallée de la Hem**
Jean-Michel BOUHIN
Gilles COTTREZ
- ▶ **Communauté de communes de l'Yser**
René DEBOUDT
- ▶ **Communauté de communes Desvres-Samer**
Jean-Claude BONNE
David FLAHAUT

Son équipe

Une équipe constituée de 10 personnes à temps plein et de 1 à temps partiel.



2. Les actions réalisées en 2012

L'année 2012 est la première année de mise en œuvre du Programme d'Action de Prévention des Inondations, PAPI, de l'Audomarois.

2.1 Prévention des crues

La mise en œuvre du PAPI débute par le lancement de l'étude d'évaluation du programme, mais elle comprend également l'ensemble des actions entreprises depuis plusieurs années pour une approche intégrée de la maîtrise du risque sur le bassin versant.

2.2 Mise en valeur des milieux

La mission se poursuit pour l'amélioration de l'état écologique de l'Aa rivière et de ses affluents.

2.3 Mission marais audomarois

Le SmageAa ne porte pas de maîtrise d'ouvrage en 2012 sur cette mission mais poursuit sa collaboration avec le Groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO.

2.4 Ressource en eau

La mutualisation des moyens des différents préleveurs d'eau du territoire pour la prospection de ressources nouvelles donne lieu à une étude portée par le SmageAa et animée par la CLE.

2.1 Prévention des crues



L'année 2012 est la première année de mise en œuvre du Programme d'Action de prévention des Inondations ou PAPI de l'Audomarois labellisé au niveau national. Pour mener à bien ce programme, le SmageAa assure une mission de coordination du programme. Il s'est également engagé à mener une étude d'évaluation du programme débutant par une analyse économique plus approfondie des crues, de leurs conséquences et des effets des ouvrages envisagés.

Initiées en 2010, les actions visant à instituer la culture du risque et une bonne gestion des crises potentielles se poursuivent : revue de presse des crues, accompagnement des communes pour les Dossiers d'Information Communale sur les Risques Majeurs, actions pédagogiques...

Sur le volet des ouvrages, les dossiers administratifs du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues ont été déposés et instruits (Dossier Loi sur l'eau, déclaration d'intérêt général, déclaration d'utilité publique,

servitude pour rétention temporaire des eaux). Pour ce programme, un second volet de diagnostics d'archéologie préventive a été mené par le Centre Départemental d'Archéologie, et les négociations foncières par l'Etablissement Public Foncier se poursuivent.

Concernant les programmes plus locaux, de ralentissement des écoulements sur les têtes de bassin versant ou de protection de quartiers hautement vulnérables, les *scenarii* ont été choisis. Sur cet aspect, le SmageAa intervient en partenariat ou en accompagnement d'autres collectivités.

Enfin, intégrée pleinement au programme PAPI, l'animation agricole se poursuit sur l'ensemble du bassin versant. En 2012, le SmageAa a une nouvelle fois été opérateur des Mesures Agri-environnementales sur l'enjeu érosion. Le rôle de contact de proximité tenu par l'animateur est également précieux pour le montage concerté des projets avec les acteurs de terrain ; ce fut le cas cette année avec la seconde tranche d'archéologie préventive.



2.1.1

Coordination du Programme d'Action de Prévention des Inondations

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*

▷ OBJECTIFS

- Limiter les conséquences des crues par un ensemble d'actions complémentaires à l'échelle du bassin versant.
- Assurer la mise en œuvre effective du programme proposé.

▷ RÉALISÉ EN 2012

- Embauche du chargé de mission
- Lancement de l'étude d'évaluation (PAPI I-1) (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne - 62)
- Préparation de la convention cadre

▷ DÉPENSES 2012

- Animation

▷ FINANCEMENTS

- Animation : État
- Étude d'évaluation : État + Agence de l'Eau Artois Picardie

▷ À VENIR

- La convention avec les différents co-financeurs sera signée.
- La première phase de l'étude d'évaluation sera rendue (amélioration de l'analyse coût/bénéfice du programme).
- Une station de mesure des niveaux d'eau sera implantée sur le ruisseau d'Acquin (PAPI II-1).



2.1.2 Culture du risque (PAPI I et III)

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
- Objectif 12 : *Connaissance et prévention de la vulnérabilité*

▷ OBJECTIFS

- Instituer la culture du risque.
- Avoir les outils pour agir au mieux en cas de crise.
- Réduire la vulnérabilité sur place.

▷ RÉALISÉ EN 2012

- Implantation de 2 échelles limnimétriques (PAPI I-2)
- Animation pédagogique en collège en complémentarité d'une intervention de l'Institution Interdépartementale des Wateringues (PAPI I-3)
- Début d'un stage en alternance pour le montage des actions pédagogiques sur la notion de risque (PAPI I-3) (Thomas BOISNARD, DEJEPS au CPIE Val d'Authie)
- Administration de la photothèque des crues (PAPI I-4)
- Conception et mise en ligne de la revue de presse des crues (PAPI I-4)

- Conception graphique d'un DICRIM type et création d'un groupement de commande pour l'impression (PAPI I-5)
- Animation de 5 PCS dont 3 terminés (PAPI III-1)

▷ DÉPENSES 2012

- Animation
- Repères de crues et échelles : 8 440 €
- Mise à jour photothèque : 1 233 €
- Conception DICRIM : 5 382 €

▷ FINANCEMENTS

- Animation, photothèque et communication : Europe (FEDER) jusqu'à février 2012
- Repères de crue et échelles : DREAL
- Animation : État à partir de mars 2012

▷ À VENIR

- Les éléments de l'observatoire des crues en ligne seront complétés régulièrement.
- D'autres échelles et repères de crues seront implantés, notamment sur le marais audomarois.
- L'animation des PCS et DICRIM se poursuit et se développe sur le marais audomarois.
- Des animations et outils pédagogiques seront créés, en lien avec le Parc des Caps et Marais d'Opale.



2.1.3 Mobilisation du champ d'expansion des crues (PAPI VI-1)

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
- Objectif 13 : *Maîtriser les crues en fond de vallée*
- Programme d'action M[IV.3]13

▷ OBJECTIFS

- Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
- Renforcer le rôle des zones naturelles d'expansion des crues afin de protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques.

▷ RÉALISÉ EN 2012

- Maîtrise d'œuvre : V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne – 62)
- Dépôt et instruction des dossiers administratifs (Étude d'impact, Autorisation "Loi sur l'Eau" et Déclaration d'Intérêt Général, Déclaration d'Utilité Publique, Servitude pour rétention temporaire des eaux)
- Diagnostics archéologiques sur les sites 5, 6 et 7 (opérateur : Centre Départemental d'Archéologie, terrassements : Helfaut Travaux – 62)
- Négociations foncières amiables par l'EPF

▷ DÉPENSES 2012

- Animation
- Communication, impression : 15 912 €
- Archéologie préventive (piquetage, terrassement, indemnités) : 25 600 €
- Mise en réserve foncière compensatoire : 25 038 €

▷ FINANCEMENTS

- Conception du programme : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais
- Diagnostic d'archéologie préventive : Conseil Général du Pas-de-Calais
- Animation locale et outils de concertation : Europe (FEDER) (jusqu'à février 2012)

▷ À VENIR

- L'enquête publique pour les différentes procédures administratives aura lieu en février – mars 2013.
- Les négociations foncières amiables se poursuivent.
- 3 autres sites feront l'objet de diagnostics d'archéologie préventive.
- Les marchés de travaux seront passés.



2.1.4

Résorption des désordres locaux (PAPI VI-2 et VI-3)

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
- Objectif 14 : *Maîtriser les écoulements*

▷ OBJECTIFS

- Protéger les secteurs où les biens et les personnes sont soumis à des risques en préservant un maximum de volume de stockage en lit majeur.
- Retenir l'eau le plus en amont possible, de façon répartie sur le territoire, et par des ouvrages restreints et peu contraignants.

▷ RÉALISÉ EN 2012

- Validation des avant-projets d'aménagement pour la résorption des désordres locaux dans le centre-ville de Blendecques et choix du scénario 3 (bureau d'étude : V2R Ingénierie & Environnement, St-Martin-Boulogne – 62)
- Maîtrise d'ouvrage déléguée de la CCPL pour la résorption des problématiques de la rue des Fols Pensées à Bléquin – validation de l'avant-projet et choix du scénario (maître d'œuvre : AMODIAG Environnement, Valenciennes – 59)

- Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage : CCPL pour les problématiques d'écoulement dans le village d'Acquin-Westbécourt (stade projet), CCCHE pour une première tranche de travaux de rétention amont (réalisation des travaux).

▷ DÉPENSES 2012

- Animation
- Études d'avant-projet : 4 036 €
- Maîtrise d'œuvre : 2 480 €

▷ FINANCEMENTS

- Néant au stade "conception"

▷ À VENIR

- Les projets se poursuivent dans le cadre fixé par le PAPI.



2.1.5

Animation agricole (PAPI VI-4)

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général IV. *Gestion de l'espace et des écoulements*
- Objectif 14 : *Maîtriser les écoulements*

▷ OBJECTIFS

- Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible, et lutter contre l'érosion des sols.
- Améliorer la qualité de l'eau des rivières et la qualité des milieux aquatiques.
- En parallèle, limiter les pollutions des nappes d'eau souterraines.

▷ RÉALISÉ EN 2012

- Animation de Mesures Agri-Environnementales Territorialisées sur l'enjeu érosion – 9 dossiers montés
- Implantation de diguettes végétales (prestataire : Eureka, Embry – 62) : 8 diguettes ; 74 ml ; 3 exploitants

▷ DÉPENSES 2012

- Animation
- Diguettes : 1 776 €

▷ FINANCEMENTS

- Animation : État
- Aménagements : Agence de l'Eau Artois Picardie + exploitants

▷ À VENIR

- Des diagnostics et propositions d'aménagement seront élaborés sur les têtes de bassin versant du Bléquin et du ruisseau d'Acquin.
- L'animation des outils agro-environnementaux en 2013 et du fonds d'aide diguette se poursuit.



Déclaré d'intérêt général pour la période 2007-2016, le plan de gestion de l'Aa et ses affluents est le cadre de l'intervention du SmageAa en matière de mise en valeur des milieux. Il reprend tout d'abord le plan pluriannuel d'entretien qui se poursuit d'année en année. Il cadre également les projets qui sont développés et négociés chaque année avec les propriétaires riverains en vue d'améliorer la qualité des habitats aquatiques. Dix projets de ce type ont été menés en 2012 malgré les lourdes contraintes météorologiques.

C'est toujours en lien avec le plan de gestion que sont prévus les travaux de rétablissement de la continuité écologique des ouvrages (anciens ou en activité). Quatre dossiers ont été approfondis cette année et trois d'entre eux donnent lieu à une procédure administrative visant à autoriser les travaux.

Enfin, la coordination de la lutte contre le rat musqué et l'accompagnement des communes pour l'organisation d'opérations de piégeage renforcé viennent compléter le plan de gestion.



2.2.1

Entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

► RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Objectif 9 : *Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés dans le respect des fonctions écologiques hydrauliques et paysagères essentielles*

► OBJECTIFS

- Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que leurs fonctions hydrauliques. Assurer la continuité et la qualité de la trame verte et bleue sur ces corridors.
- Entretien par des méthodes douces le cours d'eau et les berges de l'Aa et de ses affluents.
- Lutter contre les espèces végétales invasives.

► RÉALISÉ EN 2012

- Poursuite des travaux d'entretien par l'équipe rivière

► DÉPENSES 2012

- Fonctionnement et investissement équipe rivière : 145 322 €

► FINANCEMENTS

- Entretien : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil général du Pas-de-Calais
- Lutte contre les espèces invasives : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais

► À VENIR

- La mise en œuvre du plan d'entretien se poursuit dans le cadre du plan de gestion 2007-2016



2.2.2

Restauration des habitats aquatiques

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

◉ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Objectif 9 : *Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés dans le respect des fonctions écologiques hydrauliques et paysagères essentielles*

◉ OBJECTIFS

- Rendre à la rivière et à ses abords leur qualité paysagère et écologique ainsi que ses capacités auto-épuratrices.
- Favoriser la reproduction naturelle et le maintien des populations sauvages dans l'Aa et ses affluents.
- À cet effet, protéger les habitats et restaurer les milieux favorables à la reproduction des poissons sauvages.
- Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

◉ RÉALISÉ EN 2012

- Plantation de ripisylve (445 ml) sur les communes de Verchocq, Esquerdes, Ergny, Seninghem et Bayenghem-les-Seninghem.
- Mise en place 2300 m de clôture et de 10 abreuvoirs.

- Préparation technique et signature de convention pour 8 projets : Nielles-les-Bléquin, Rummilly, Ergny, Setques, Aix-en-Ergny, Arques, Wizernes.

◉ DÉPENSES 2012

- Animation
- Travaux en régie : 30 125 €
- Plants, matériaux et prestation d'engins : 16 546 €

◉ FINANCEMENTS

- Aménagements : Agence de l'Eau Artois Picardie + Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais + propriétaires ou exploitants

◉ À VENIR

- Les aménagements prévus seront réalisés par l'équipe rivière.
- Le technicien sensibilisera les riverains et préparera de nouveaux projets.



2.2.3

Rétablissement de la continuité écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

◉ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
- Objectif 10 : *Assurer la continuité écologique des cours d'eau*

◉ OBJECTIFS

- Mesure III.[10].5 *Assurer la libre circulation des poissons en rétablissant la franchissabilité des ouvrages. [...]*
- Rétablir la continuité écologique des cours d'eau.
- Donner un avenir à la multitude d'ouvrages hydrauliques présents sur l'Aa rivière et ses affluents et qui pour la plupart ne sont plus utilisés.
- Atteindre le bon état écologique du cours d'eau pour 2015 tel que défini dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

◉ RÉALISÉ EN 2012

- Maîtrise d'œuvre de travaux de franchissabilité pour 7 ouvrages (ECC-SEGI, Auffay - 76) : projets et dépôt des dossiers administratifs pour 3 ouvrages, géotechnique complémentaire (Fondasol, Burbure - 62)

◉ DÉPENSES 2012

- Animation
- Maîtrise d'œuvre : 8 205 €
- Études complémentaires : 50 545 €

◉ FINANCEMENTS

- Maîtrise d'œuvre franchissement : Europe (FEDER) + Agence de l'Eau Artois Picardie

◉ À VENIR

- Pour 3 ouvrages auront lieu l'instruction administrative et l'enquête publique, ainsi que les marchés de travaux et réalisations des travaux.
- L'avant-projet de maîtrise d'œuvre pour le rétablissement de la franchissabilité des 4 autres ouvrages sera réalisé ainsi que leurs projets et dossiers administratifs.
- Des négociations avec d'autres propriétaires d'ouvrage permettront d'envisager un second marché de maîtrise d'œuvre.



2.2.4

Évaluation écologique

Plan de gestion de l'Aa et ses affluents

- ▶ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général III. Valorisation des milieux humides et aquatiques

- ▶ **OBJECTIFS**
 - Évaluer les effets du plan de gestion actuel.
 - Préparer le plan de gestion suivant.

- ▶ **RÉALISÉ EN 2012**
 - /

- ▶ **DÉPENSES 2012**
 - /

- ▶ **À VENIR**
 - L'évaluation reprendra en fin de plan de gestion.



2.2.5

Coordination de la lutte contre le rat musqué

- ▶ **RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.**
 - Objectif général III. *Valorisation des milieux humides et aquatiques*
 - Objectif 9 : *Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés dans le respect des fonctions écologiques hydrauliques et paysagères essentielles*
 - Objectif général V. *Maintien des activités du marais audomarois*
 - Objectif 18 : *Gestion des voies d'eau et des berges*

- ▶ **OBJECTIFS**
 - Réguler la population de rat musqué et les dégâts qu'il occasionne.

- ▶ **RÉALISÉ EN 2012**
 - Subventions aux GDON
 - Coordination des GDON, recueil des données de piégeage
 - Assistance administrative sur demande
 - Piégeage renforcé : Mutualisation de moyens avec les communes pour l'organisation d'opérations "coup de poing" (11 opérations pour 336 prises)

- ▶ **DÉPENSES 2012**
 - Animation
 - Dotations aux GDON : 4 200 €
 - Acquisition de pièges : 1 050 €

- ▶ **FINANCEMENTS**
 - /

- ▶ **À VENIR**
 - La coordination se poursuit, pour une action cohérente et complémentaire des GDON du territoire.
 - Avec les communes volontaires, l'équipe rivière montera d'autres opérations "coup de poing".



Depuis sa création et en accord avec le SAGE de l'Audomarois, le SmageAa travaille en étroite collaboration avec le groupe de travail marais du Parc naturel régional et de la CASO sur la question de ce territoire bien particulier et plus spécifiquement sur ces voies d'eau.

Sur ce volet le plan de gestion des waterings et le schéma directeur des voies d'eau secondaires, menés par le Parc naturel régional pour le compte de la 7^{ème} Section des waterings, sont finalisés et feront l'objet de démarches administratives. À ce sujet, le SmageAa avait secondé les techniciens de la 7^{ème} Section pour la préparation de leur

plan d'entretien. Et, depuis 2009, une participation financière est versée, au titre de la solidarité de bassin versant, à la 7^{ème} section pour sa contribution à l'Institution Interdépartementale des Waterings.

Par ailleurs, le SmageAa accompagne financièrement la CASO qui prépare le curage du canal du Haut Pont.

Enfin, sur le marais, le SmageAa développe les actions de culture du risque du PAPI et collabore avec l'Agence d'Urbanisme sur les questions d'"urbanisme et risque inondation".



Depuis 2011, le SmageAa porte, pour le compte de la Commission Locale de l'Eau, une étude de prospection mutualisée de ressource en eau souterraine. Pour cette étude, les différents préleveurs du territoire (SMAERD, NOREADE, CASO) se sont entendus pour mener une étude commune en vue d'identifier les sites nécessaires au prélè-

vement de près de 10 millions de mètres-cubes, soit pour des besoins futurs soit pour des questions de sécurité de l'approvisionnement.

En 2012, des sites potentiels ont été déterminés. Leurs capacités feront l'objet d'analyses qualitative et quantitative en 2013.



2.4.1

Prospection mutualisée de ressources en eau potable

▷ RÉFÉRENCE AU S.A.G.E.

- Objectif principal I. *Sauvegarde de la ressource en eau*
- Objectif 2 : *Garantir la satisfaction des besoins à horizon 2050*

▷ OBJECTIFS

- Mutualiser les moyens des principaux préleveurs du territoire pour rechercher de la ressource en eau potable supplémentaire.

▷ RÉALISÉ EN 2012

- Animation par l'animatrice de la CLE de l'Audomarois
- Phase 1 de l'étude de prospection : AMODIAG Environnement (Prouvy - 59)
- Consultations pour les travaux de piézomètres et sondages d'essai

▷ DÉPENSES 2012

- Étude : 6 757 €
- Annonce légale : 500 €

▷ FINANCEMENTS

- Étude et sondages : Agence de l'Eau Artois Picardie + SMAERD + CASO + NOREADE

▷ À VENIR

- Les phases suivantes de l'étude seront menées et nécessiteront la mise en place des essais quantitatifs et qualitatifs
- L'animation est toujours réalisée par l'animatrice de la CLE de l'Audomarois.

Les résultats de l'exercice 2012

En 2012, les **dépenses de fonctionnement** comprennent encore des études techniques et des travaux mais dans une moindre mesure qu'en 2011 (rétablissement de la continuité écologique, travaux de restauration des habitats aquatiques).

Les frais d'indemnisation des exploitants agricoles suite aux diagnostics archéologiques sur 3 sites pour les champs d'inondation contrôlée sont plus importants.

Par ailleurs, cette année, des problèmes techniques sur du matériel de l'équipe rivière et les véhicules ont entraîné une augmentation notable des dépenses d'entretien de matériel.

Les charges de personnel ont augmenté par rapport à 2011 avec des évolutions de grade, l'embauche de remplacement de congés maternité et l'embauche du chargé de mission hydraulique.

Les **recettes de fonctionnement** sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2012, les subventions perçues sont plus importantes mais incluent des subventions perçues pour des actions menées en 2011. Néanmoins, certaines subventions pour des opérations menées cette année, voire même en 2011, ne seront perçues qu'en début d'année 2013.

Ces recettes restent supérieures aux dépenses (+ 7 %).

Les **dépenses d'investissement** en 2012 sont constituées par :

- L'acquisition de matériel pour l'équipe rivière : broyeur et enfonce-pieux,
- Pour les ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues, des terrains mis en réserve foncière et les terrassements,
- Les éléments de culture du risque : échelles limnimétriques,
- Les études préliminaires de résorption des désordres hydrauliques sur Bléquin et Blendecques,
- L'accompagnement de projet sur le sentier des Communes (marais),
- L'achat d'un poste informatique supplémentaire, et l'évolution des capacités du serveur,
- L'acquisition de mobilier pour les postes «PAPI».

À la **recette d'investissement** 2012, il faut ajouter 1 028 925,93 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions :

- de la DREAL sur la mémoire du risque (repères et échelles),
- de l'Agence de l'Eau sur l'étude de prospection de la ressource (acompte au démarrage).

Le résultat de l'exercice 2012 / hors reste à réaliser d'investissement

Dépenses de fonctionnement	826 135,71 €
Recettes de fonctionnement	839 467,90 €
Excédent de fonctionnement	13 332,19 €
Bilan reporté 2011	19 738,81 €
BILAN DE FONCTIONNEMENT	33 071,0 €
Dépenses d'investissement	177 089,89 €
Recettes d'investissement	258 878,52 €
Excédent d'investissement	81 788,63 €
Bilan reporté 2011	1 028 925,93 €
BILAN D'INVESTISSEMENT	1 110 714,56 €
Le résultat global de clôture 2012 / avec reste à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en dépenses	9 719,60 €
Restes à réaliser en recettes	-
Résultat global de clôture	1 100 994,96 €

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa est une structure intercommunale dont le territoire de compétence couvre 71 communes, de la source de l'Aa à Bourthes à la sortie du marais audomarois à Watten.

Il intervient dans les domaines de la prévention des crues, l'entretien des milieux aquatiques, la gestion piscicole, la lutte contre l'érosion des sols, ...

❖ **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER** / ARQUES / BLENECQUES / CLAIRMARAIS / EPERLECQUES / HALLINES / HELFAUT / HOULLE / LONGUENESSE / MORINGHEM / MOULLE / SAINT-MARTIN-AU-LAËRT / SAINT-OMER / SALPERWICK / SERQUES / TATINGHEM / TILQUES / WIZERNES ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES** / ACQUIN-WESTBÉCOURT / AFFRINGUES / BAYENGHEM-LES-SENINGHEM / BLÉQUIN / BOISDINGHEM / BOUVELINGHEM / CLÉTY / COULOMBY / ELNES / ESQUERDES / LEDINGHEM / LEULINGHEM / LUMBRES / NIELLES-LES-BLÉQUIN / OUVE-WIRQUIN / PIHEM / QUELMES / QUERCAMPS / REMILLY-WIRQUIN / SENINGHEM / SETQUES / VAUDRINGHEM / WAVRANS-SUR-L'AA / WISMES / WISQUES / ZUDAUSQUES ❖ **UNION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT DU NORD** / EBBLINGHEM / LYNDE / NOORDPEENE / RENESCURE ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE HUCQUELIERS ET ENVIRONS** / AIX-EN-ERGNY / AVESNES / BÉCOURT / BOURTHES / CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS / ERGNY / HERLY / RUMILLY / VERCHOCQ / WICQUINGHEM / ZOTEUX ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE FAUQUEMBERGUES** / AVROULT / FAUQUEMBERGUES / MERCK-SAINT-LIÉVIN / RENTY / SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM / THIEMBRONNE ❖ **COMMUNE DE COMMUNES DE LA COLME** / SAINT-MOMELIN / WATTEN ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ARDRES ET DE LA VALLÉE DE LA HEM** / BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES / MENTQUE-NORTBÉCOURT / NORT-LEULINGHEM ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'YSER** / NIEURLET ❖ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE DESVRES-SAMER** / SENLECQUES



1559, rue Bernard Chochoy – 62380 Esquerdes
tél. 03 21 88 98 82 – fax. 03 21 12 02 19 – smageaa@smageaa.fr – www.smageaa.fr